

TOUTES
AU COLLÈGE!
c'est les vacances •

Le PASS SANITAIRE, est obligatoire pour les 12/17 ans,
pour l'accès aux structures culturelles, sportives et de loisirs.

VACANCES D'HIVER
FICHE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) Monsieur / Madame :
Responsable légal de l'enfant :
Téléphone :
E-mail :
Collège :
Classe :

autorise mon enfant à participer au parcours (gratuit) de la (ou les) semaine(s) suivante(s) (cochez la ou les case.s correspondante.s) :

Semaine du 28 février au 4 mars

Pour les parcours à la journée et à l'extérieur du collège : prévoir un pique-nique/goûter

• Votre enfant est-il titulaire d'une carte Imagine R. Oui Non

CHOIX DU PARCOURS (par ordre de priorité) semaine du 28 février au 4 mars

Parcours 1 Parcours 2 Parcours 3 Parcours 4 Parcours 5 Parcours 6

L'inscription et la participation à un des parcours proposés, incluant le temps «objectif réussite (aide au devoirs - accompagnement à la scolarité) est obligatoire.

- Autorise mon enfant à sortir seul le midi pour s'acheter un repas
 Autorise mon enfant à rentrer seul au domicile
 N'autorise pas mon enfant à rentrer seul le midi et le soir. Il sera repris par

← (précisez le nom)

HORAIRES
ACCUEIL MATIN : 9H00/9H30
OBJECTIFS RÉUSSITE 9h30/10h30 (aide au devoirs , accompagnement à la scolarité)
ATELIERS : 10H30/12H30
PAUSE MÉRIDienne : 12H30/13H45
ACCUEIL APRÈS-MIDI : 13H30/13H45
ATELIERS : 14H00/17H30

Les repas ne sont pas fournis. Votre enfant peut, en fonction du parcours choisi, soit (cocher la case de votre choix) :

- Rentrer au domicile pour les repas (goûter à prévoir)
 Amener un pique-nique/goûter pour le consommer au collège

Signature du collégien :

Signature du représentant légal :

PHOTO A VENIR



FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET SANITAIRES

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Enfant (obligatoire)

NOM

(tel que figurant sur l'acte de naissance)

PRÉNOM

COLLÈGE DE SECTORISATION

DATE DE NAISSANCE

Lieu de naissance

GARÇON

FILLE

Représentant légal de l'enfant (obligatoire)

Vous êtes parent 1

parent 2

le tuteur

Nom de famille

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone domicile

Téléphone professionnel

Téléphone mobile

E-mail

@

Assurance péri et extrascolaire

En vertu des articles L227- 4 et 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est fortement recommandé aux familles de souscrire un contrat d'assurances de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent.

oui Nom de la compagnie

N° de contrat

Date de souscription:

/

/

(JJ/MM/AA)

non

Santé de l'enfant (obligatoire)

Situation de handicap :

Existe-t-il un Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) ?

Le projet personnalisé de scolarisation (P.P.S.) est un acte écrit qui sert à définir les besoins particuliers d'un enfant en situation de handicap au cours de sa scolarité.

oui joindre une copie **non**

Pathologies chroniques (allergies, diabète, asthme...):

Existe-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) ?

Le projet d'accueil individualisé (P.A.I.) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que : pathologie chronique (asthme, par exemple), allergies, intolérance alimentaire.

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité (crèche, école, collège, lycée, centre de loisirs).

oui joindre une copie du P.A.I. pour que le traitement soit pris en compte par l'équipe

non

Pathologies non chroniques (traitement ponctuel):

oui joindre l'ordonnance correspondante ET l'autorisation d'administrer, ainsi que les médicaments et notice(s) d'utilisation dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant.

non

Vaccinations obligatoires

DATES DES DERNIERS RAPPELS

Diphtérie	OUI	NON
Tétanos	OUI	NON
Poliomyélite	OUI	NON

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION AU(X) VACCIN(S) CONCERNÉ(S).

ATTENTION : LE VACCIN CONTRE LE TÉTANOS NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

Difficultés de santé et précautions à prendre

Avez-vous des recommandations particulières à nous signaler au sujet de votre enfant ?

Nom du médecin traitant :

Téléphone :

Droits à l'image

Tout le temps qu'il fréquentera les activités périscolaires et/ou extrascolaires, votre enfant est susceptible d'être photographié ou filmé par la Ville de Paris ou ses partenaires. Ces images pourront illustrer les communications municipales, que ce soit sur supports papiers (ex. magazine À PARIS) ou électroniques (ex. site Internet de la Ville de Paris). Les images pourront être conservées dans les archives de la Ville de Paris et transmises à ses partenaires (ex. : presse, associations, organismes publics), les images ainsi transmises n'étant pas vendues. La présente autorisation est accordée pour le monde entier (en raison du vecteur Internet), pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter de la captation de l'image - sauf révocation à adresser par lettre recommandée avec AR (accusé de réception) à la Ville de Paris - Direction des Affaires Scolaires - Mission Information et Communication - 3 rue de l'arsenal - 75004 Paris.

J'accepte **Je n'accepte pas**

Signature du (des) représentant(s) légal (aux) de l'enfant

Parent 1

Parent 2

Tuteur